

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2012 À 2017 - (N° 246)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. de Courson, M. Borloo, M. Bourdouleix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot et M. Fritch

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ À LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES
2012-2017**

Rédiger ainsi la deuxième ligne des six dernières colonnes du tableau de l'alinéa 19 :

«

0,2	0,3	1,1	1,1	1,1	1,1
-----	-----	-----	-----	-----	-----

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les prévisions macroéconomiques du Gouvernement sont irréalistes.

Le présent amendement vise à rendre les estimations de croissance conformes aux estimations de l'Union Européenne.